



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 février 2022

n° 009-22

Objet : *RS - Accession abordable dans le cadre du PLUi HD - Avenant à la convention pour l'opération « Le Pixel » à Chambéry (n°AA2021-02)*

• date de convocation le 28 janvier 2022

• nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trois février dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Marie Bénévise - Alain Caraco - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Michel Dyen

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Richel à Michel Dyen - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

• conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 février 2022

délibération n° 009-22

objet **RS - Accession abordable dans le cadre du PLUi HD - Avenant à la convention pour l'opération « Le Pixel » à Chambéry (n°AA2021-02)**

Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du PLUi HD, Grand Chambéry s'est fixé comme objectif d'encourager l'accèsion abordable dans l'agglomération. Pour y parvenir, le PLUi HD prescrit la réalisation de logements en accèsion abordable sur certaines opérations, représentant au total un potentiel de production de 1 200 à 1 300 logements à l'horizon du PLUi HD.

Pour chaque opération prescrivant de l'accèsion abordable, une convention est établie et signée par l'ensemble des acteurs du projet. Elle définit notamment :

- les conditions de réalisation de l'offre abordable au sein de l'opération,
- le rôle de chaque acteur dans la vérification de l'éligibilité des ménages.

L'opérateur Villes et Villages Création développe une opération « Le Pixel » située dans le quartier Vetrotex, place Coubertin à Chambéry, dans l'OAP (orientations d'aménagement et de programmation) Vetrotex pour laquelle le PLUi HD prescrit des logements en accèsion abordable.

Une convention a été établie le 19 novembre 2021 pour préciser les engagements de chacune des parties et notamment la procédure de validation de l'éligibilité des ménages.

Le permis de construire initialement obtenu par Villes et Villages Créations a été transféré à la SAS L'Aurore, société constituée dans le cadre de la réalisation de cette opération.

Il est donc proposé de signer un avenant à la convention initiale pour modifier l'opérateur de l'opération « Le Pixel ».

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la délibération n° 188-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant l'ajustement du dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat intercommunal 2014-2019,

Vu la délibération n° 203-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant la définition des modalités de l'accèsion abordable dans le cadre du PLUi HD,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour les conventions d'opération pour la réalisation d'accèsion abordable dans les opérations,

Vu la convention signée avec Villes et Villages Création en date du 19 novembre 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant à la convention pour la réalisation de l'accèsion abordable dans le cadre du PLUi HD pour l'opération « Le Pixel » à Chambéry (dossier n° AA2021-02), ci-joint,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'avenant à la convention,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **009-22**

Objet de l'acte :	RS - Accession abordable dans le cadre du PLUi HD - Avenant à la convention pour l'opération « Le Pixel » à Chambéry (n° AA2021-02)
Thème Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	10 février 2022
Annexe(s) :	annexe

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220210-lmc1H26707H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26707H1

Date de transmission en Préfecture :	10 février 2022
Date de réception en Préfecture :	10 février 2022
Période d'affichage :	du au